

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « patrimoine, travaux, voirie et environnement »

Séance du 14 juin 2010

Séance du 28 mai 2010

33 Espace socio culturel Louis Lebrun - autorisation donnée à monsieur le maire de déposer une demande d'autorisation de construire et une demande de déclaration préalable de travaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Mme BASMAISON

M. ASSAMTI

Mme M'BAYE-DIAO

M SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. ABBA-SIDICK

Pouvoir à : M. BOUHLAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Dans le local Louis Lebrun sis à Creil 14, rue Louis Lebrun sera créé un espace socio culturel.

Le projet consiste en une modification de la façade actuelle et un réaménagement intérieur des locaux comme suit :

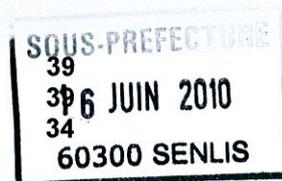
- Au rez de chaussée : un hall d'accueil avec secrétariat, des sanitaires, une salle polyvalente, un studio et une régie son ainsi que des locaux techniques ;

- A l'étage : quatre bureaux et un sanitaire.

La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de construire pour un établissement recevant du public ainsi que d'une demande de déclaration préalable de travaux.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'autorisation de construire et une demande de déclaration préalable en vue des travaux de restructuration du local Louis Lebrun.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment l'article L 134-1 à L 134-5 et L 271-4 à L 271-6
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'autorisation de construire,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable en vue des travaux de restructuration du local Louis Lebrun.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/10. Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2010
60300 SENLIS

C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE